

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AOUT 2018

Présents:

Messieurs: Alain MEUNIER, Jean-Louis FANCHON, Dominique TOURNIER, Christian OGIER,

Patrick PILLOIX, Stéphane BERLIOZ, Philippe SANTIMARIA

Mesdames: Paulette DIGAUD, Lydie ODET, Valérie BERNE, Anne-Lise MAGNIN, Cécile GOUBET,

Elisabeth FRANCOIS-BRAZIER

Absents: Monsieur Jérôme PAGANO

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TOURNIER

Monsieur le Maire après avoir constaté que le conseil a été valablement convoqué le 23 Août 2018 et que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h30.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Adoption du dernier compte rendu de la séance du 5 Juillet 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, affiché et diffusé aux élus et sur le site internet de la commune.

1°) Point financier:

Monsieur Christian OGIER, adjoint en charge des finances, fait un point sur les finances :

Dépenses de fonctionnement : 392 498.48 € Recettes de fonctionnement : 389 907.07 € Dépenses d'investissement : 47 290.54 € Recettes d'investissement : 90 101.65 €

2°) Point travaux:

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux :

- Validation du devis de signalisation routière chez Proximark pour un montant de 5 557.70 €
 H.T comprenant du marquage au sol et des panneaux. Pour sécuriser le chemin de la Bude, un avis va être demandé au département pour l'installation d'un STOP au carrefour de la route de Chatonnay pour un coût de 487.50 € H.T.
- Les enseignants de l'école maternelle regrettent qu'il n'y ait pas eu de dalle béton. Techniquement cela ne le nécessitait pas et le coûte était trop élevé par rapport à un besoin non justifié. Si toutefois, il y a un souci de sonorisation, il peut être convenu de mettre un tapis.
 - La coordination des travaux a été réussie et le résultat est vraiment satisfaisant pour un budget prévisionnel de 40 000 €.
- Les travaux de la mare se terminent, la dépollution a été efficace mais avec un surcout important.
- Les levés topo ont été reçus pour le chemin du Château et la place de l'église. Les consultations vont être lancées et les travaux se feront début d'année prochaine.



- L'élagage a été fait, un gros travail a été fait pour exterminer l'ambroisie, les agriculteurs ont été sollicités.
- La vente des deux terrains sera effective en Septembre pour les deux propriétés situées vers les Cités.

3°) Délibérations:

FINANCES

Délibération n°2018/0020

Affectation des résultats – annule et remplace la délibération n° 18/009

CONSIDERANT

QUE le compte administratif 2017 fait apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 208 094.98 €,

QUE le compte administratif 2017 fait apparaı̂tre un résultat déficitaire pour la section d'investissement de $11\ 015.68\ \epsilon$.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

AFFECTER au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

		En€
Résultat 2017 de la section de fonctionnement	Α	208 094.98 €
Besoin de financement	В	0,00 €
Couverture au minimum du besoin de financement (B) de la section d'investissement par virement au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés »	C>B	11 015.68 €
Le surplus (A-C) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		197 079.30 €

SCOLAIRE

Délibération n°2018/021 Signature de la convention Aqualib'

CONSIDERANT

LA NECESSITE de promouvoir les activités aquatiques auprès des enfants scolarisés à l'école élémentaire de la commune de Commelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :



AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du centre Aqualib' de Bièvre Isère Communauté à l'école élémentaire de Commelle, du 10/09/2018 au 30/11/2018

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2018/022 Création poste agent spécialisé principal 1ere classe

CONSIDERANT:

LE TABLEAU d'avancement de grade établit au titre de l'année 2018, LE TABLEAU des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

SUPPRIMER un emploi d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,

CREER un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 14 Mai 2018,

MODIFIER en conséquence le tableau des emplois à compter du 14 Mai 2018.

CONVENTION

Délibération n° 18/023 Signature convention SACPA

CONSIDERANT

QUE pour satisfaire aux obligations des articles L211-24 et suivants du Code Rural, il est plus favorable de conventionner avec une fourrière existante que de créer notre propre fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation,

QUE la SPA du Nord Isère a cessé son activité au 30 Juin 2018 QUE la SACPA propose un service adapté à nos besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

AUTORISER Monsieur le maire à signer la convention avec la SACPA pour un an, DIRE que la prestation pour la SACPA sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2019, PREVOIR le versement de cette prestation dès le vote du budget primitif 2019.

RESSOURCES HUMAINES



Délibération n° 18/024 Suppression et création poste d'adjoint administratif technique

CONSIDERANT:

LE TABLEAU des emplois de 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

SUPPRIMER un emploi d'adjoint technique de $2^{\rm ème}$ classe, à 80.71 %, CREER un emploi d'adjoint technique de $2^{\rm ème}$ classe, à 87.14 % à compter du 3 Septembre 2018

MODIFIER en conséquence le tableau des emplois à compter du 3 Septembre 2018.

RESTAURANT SCOLAIRE

Délibération n° 18/025 Actualisation prix prestation API

CONSIDERANT:

LA PROPOSITION d'actualisation tarifaire, de la société API Restauration pour les repas du restaurant scolaire, passant de $4,249 \in à 4,301 \in HT$ pour un repas enfant, et de $3,744 \in à 3,790 \in HT$ pour un repas adulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la proposition d'actualisation tarifaire, à compter du 1er septembre 2018, avec la société API Restauration.

ENVIRONNEMENT

Délibération n° 18/026 Modification du règlement d'affouage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'accident survenu lors de la saison précédente, il convient de mettre en place une formation à destination des affouagistes. Sachant que l'ONF propose ce type d'enseignement contre paiement, il suggère d'ajouter à l'article 6 du règlement d'affouage concernant la protection des biens et des personnes, la ligne ci-dessous :

Chaque affouagiste devra suivre une formation dispensé par l'ONF et ayant pour objectif d'améliorer la sécurité des coupes d'affouage. Le coût sera pris en charge à 50 % par l'affouagiste et 50 % par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : D'ACCEPTER ce rajout.



ENVIRONNEMENT

Délibération n° 18/027 Programme de coupe en forêt communale 2019

CONSIDERANT:

LE PROGRAMME de coupe proposé pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts, en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Coupes à marteler :

Parcelles	Résineux	Feuillus	Taillis	Destination
12			1 067 m3	Taillis sous futaie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme les ajouts, ajournement, ou modifications du mode de commercialisation ci-après :

Parcelle 12 : en 2019

DESIGNER pour la délivrance des bois sur pied des bois d'affouage, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière Messieurs Dominique TOURNIER, Stéphane BERLIOZ et Madame Paulette DIGAUD.

4°) Désignation de deux agents recenseurs

Pour la réalisation du recensement de la population qui aura lieu entre le 17 janvier et le 16 février 2019, le conseil doit désigner deux agents recenseurs. Les personnes suivantes seront donc sollicitées : Delphine MARION-GALLOIS et Claire SEIDENBINDER.

5°) Info BIC:

FPIC

L'enveloppe du FPIC sera désormais figée à un milliard d'euros. Le rang de Bièvre se situe au 525ème rang sur 750 bénéficiaires. Diminution globale de 3% pour 2018 soit - 43 277 €, la répartition se fera de la manière suivante : 12 676 seront supportés par les communes et 30 601 sont portés par la communauté de Communes.

En 2017, Commelle a perçu 8 146 € et percevra donc 8 142 € en 2018.

LES GENS DU VOYAGE

Afin de respecter le schéma départemental et à défaut de pouvoir installer ce type de lieu sur son territoire, BIC va participer à la gestion financière de l'aire d'accueil de Beaucroissant. Cela devrait également permettre, au préfet, d'exclure plus rapidement les intrusions illégales.

6)° Point d'information sur la fusion de communes

Les maires ont travaillé sur la charte, elle mentionne entre autre que la commune nouvelle se substituera aux communes pour toutes les délibérations et actes, pour l'ensemble des biens, droits et obligations, dans les syndicats dont les communes étaient membres, dans la communauté de communes et pour tous les personnels municipaux rattachés à la commune nouvelle.

Le siège de la nouvelle commune sera situé dans la mairie de Semons. Durant la transition, un conseil municipal composé de tous les élus des communes sera mis en place.

La carte scolaire ne sera en rien modifiée.



Calendrier des réunions :

- Comité pilotage le 5 septembre à 18h à Semons
- Réunion des élus municipaux le 13 Septembre à 19h30 à Commelle
- Présentation aux agents le 19 Septembre à 18h30 à Semons
- Réunion publique le 3 Octobre à 19h30 à Commelle

7°) Demande d'aide pour les commerces à Commelle

- Mme Gomes, nous a écrit pour installer un commerce multi-services (pain, fromage, fruits, épicerie, timbre, point Dauphiné) surface de 50 m². Suite à l'enquête, elle a comptabilisé 118 retour avec 71 % de personnes qui se disent intéressées Elle sollicite la commune pour les aides qui pourraient lui être octroyées. Voir pour l'achat ou la location d'une structure modulaire ? Avez-vous un terrain ? quelles conditions ? viabilisation ? Prise en charge de la commune ?
 - Une proposition du conseil sera prise au prochain conseil municipal.
- Une boulangerie itinérante viendrait le mardi sur Commelle. Elle s'installerait à partir de 8h, la fabrication et la cuisson se passerait en journée, pour une vente à partir de 16h30.
 Le terrain pressenti se situe au droit de la RD 51 et de l'impasse de la Placette.

8°) Informations diverses

- Congrès des maires de l'Isère se déroulera à Heyrieux le 13 Octobre, inscription de Messieurs Meunier, Tournier, Ogier et Fanchon
- ➤ Lecture du courrier du préfet sur les évolutions à venir de la politique du contrôle sanction automatisé pour 2019.
- Mme Magnin fait part de la situation de M. Biguand. Mise en place de tutelle ou de curatelle à venir, les enfants demandent le paiement de l'expertise médicale ainsi que le nettoyage de la maison, à la commune.
 - Le conseil considère que c'est de la responsabilité des enfants et n'interviendra donc pas.
- Monsieur Tournier demande la nomination d'un chemin communal : Impasse du pontant, à confirmer
- Mme Magnin informe que le 12 Septembre la peinture commencera avec les enfants et M. Gautier Jean-Paul de l'abri bus sur le RD56 en sortie du village vers la Côte Saint André.
- M. Pilloix a été interrogé pour le changement d'une ampoule de l'éclairage public au droit de la maison GACON, il sera noté pour le prochain passage

Planning des prochaines réunions :

Date du prochain conseil municipal de 2018 : le lundi 24 Septembre à 18h30.

Monsieur le maire lève la séance du conseil à 22 h15.